

Le vingt-trois novembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal est régulièrement convoqué au lieu ordinaire de ses séances pour le six décembre deux mil dix-huit à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/10/2018,
- Dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Convention Progiciels et Informatique,
- Convention Internet et Dématérialisation,
- Désignation "Référént Ambroisie",
- Avenant contrat d'assurance GROUPAMA,
- Contrat d'assurance statutaire 2019 (CNP),
- Questions diverses.

Le Maire,

Séance du 06 décembre 2018 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-huit, le six décembre à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. LASCOMBES Eric, Maire.

Étaient présents : DELAGNES Claude, LASCOMBES Eric, MAURY Corine, MAURY Gérard, VANDERWALLE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : ADENOT Fernande.

Était absente : LACOMBE Nathalie, THOCAVEN Patrick.

M. Claude DELAGNES a été désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018.

2018-038 : **Objet** : Décision modificative n° 4 - Virement de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	300.00 €	
TOTAL D 020 : DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT	300.00 €	
D 231 126 : MISE AUX NORMES ERP EGLISE		300.00 €
TOTAL D 231 126 : MISE AUX NORMES ERP EGLISE		300.00 €

2018-039 : **Objet** : Nomination des rues, voies et places de la commune.

Par délibération du 14 juin 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- D'ADOPTER les dénominations suivantes :

1. Route des Ardailloux
2. Route de Baritole
3. Route du Bastit
4. Route des Bernadoux
5. Traverse des Bernadoux
6. Impasse du Breil
7. Route du Carroul
8. Impasse de la Carrière
9. Route de la Carrière
10. Route des Cassayres
11. Chemin du Château d'Eau
12. Route des Combelles
13. Route de la Croix de Pierre
14. Route des Druts
15. Route du Font Danisse
16. Route des Graux
17. Lotissement Hameau des Druts
18. Route de Lamothe Fénelon
19. Route de Lauzies
20. Place de la Mairie
21. Route du Mas
22. Route du Mas Del Bosc
23. Route de Payrac
24. Route du Pech
25. Route de la Plaine du Mas
26. Route du Roc de Marsal
27. Route des Sarnels
28. Route des Scapelles
29. Chemin des Sourzats
30. Route de la Toulousie
31. Route du Touroucou
32. Place du Treil
33. Route du Treil
34. Route de la Treille Mézière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies et places publiques, le conseil municipal :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies et places de la communes,
- **VALIDE** les noms attribués à l'ensemble des voies et places communales listées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2018-040 : Objet : Convention Progiciels et Informatique.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de renouvellement de « CONVENTION PROGICIELS ET INFORMATIQUE » entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion au service « PROGICIELS ET INFORMATIQUE » du Centre de Gestion à compter du 01 janvier 2019,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires,

2018-041 : Objet : Convention Internet et Dématérialisation.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de renouvellement de « CONVENTION INTERNET ET DÉMATÉRIALISATION » entre le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE** de renouveler l'adhésion au service « INTERNET » du Centre de Gestion à compter du 01 janvier 2019 pour les modules :
 - « INTERNET »,
 - « DÉMATÉRIALISATION »
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires,

2018-042 : Objet : DESIGNATION DU REFERENT AMBROISIE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Claude DELAGNES a été choisi comme « référent Ambroisie ». Son rôle est de participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les territoires privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires ou gestionnaires des terrains concernés à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

2018-043 : Objet : Avenant contrat assurances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune est actuellement assurée auprès de Groupama ,tant pour les bâtiments que pour les véhicules. Conformément au code des marchés publics, nos contrat comportent une date de fin et arrivent à terme au 31/12/2018. Il propose de proroger cette date de fin au 31/12/2020. Il souligne toutefois que les contrats restent résiliables, annuellement, par l'une ou l'autre des parties, au moins 2 mois avant son échéance, le cachet de la poste faisant foi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** cette proposition,
- **MANDATE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2018-044 : Objet : Convention de gestion pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention définissant les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent, entre la collectivité et le CDG 46 les relations relatives à l'assurance des obligations statutaires du personnel de la collectivité. Elle prendra effet au 01 janvier 2019 pour une durée de trois ans. Pour couvrir les frais exposés au titre de cette convention, la collectivité devra verser annuellement au CDG 46 une participation pour frais de gestion égale à 6 % du montant de la prime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires sur le budget.

2018-045 : Objet : Rénovation énergétique, mise en conformité et rénovation de la salle polyvalente - Modification du plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adopté le plan de financement concernant le projet de rénovation énergétique, de mise en conformité et de rénovation de la salle polyvalente lors de la séance du conseil municipal du 07/12/2018. Considérant le montant des attributions reçues, il propose de le modifier de la façon suivante :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Coût prévisionnel : 201 410.78 € (hors imprévus)	Subvention DETR : 49 038.00 €
	Subv. Département (FAST) : 20 141.00 €
	Subv. Région Rénovation énergétique : 24 475.00 €
	Subv Région Accessibilité : 1 640.00 €
	Fonds Concours CAUVALDOR : 40 282.00 €
	Autofinancement/Emprunt : 65 834.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus.

2018-046 : Objet : Convention de mise à disposition avec l'association « La Cantarelle » :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention de mise à disposition de locaux dont la commune est propriétaire et cela à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'approuver cette proposition,
- ✓ **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.
- ✓ **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus.

2018-047 : Objet : Convention de mise à disposition avec l'association « LOUPIAC INFORMATIQUE » :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention de mise à disposition de locaux dont la commune est propriétaire et cela à compter du 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** d'approuver cette proposition,
- ✓ **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents :

LASCOMBES Eric	
DELAGNES Claude	
THOCAVEN Patrick	ABSENT
MAURY Gérard	
VANDERWALLE Pascal	
ADENOT Fernande	EXCUSÉE
MAURY Corine	
LACOMBE Nathalie	ABSENTE